



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

aide psychopédagogique

Question écrite n° 54924

Texte de la question

M. Louis Cosyns interroge M. le ministre de l'éducation nationale sur la question des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED). La loi de finances pour 2009 prévoyait que 3 000 postes d'enseignants soient supprimés. Étant donné l'importance de ce dispositif au sein de notre politique d'éducation, il souhaiterait prendre connaissance des moyens susceptibles d'être mis en oeuvre pour pallier cette réduction d'effectifs.

Texte de la réponse

Dans le premier degré, le traitement de la difficulté scolaire et la lutte contre l'échec scolaire constituent un des objectifs prioritaires du ministère de l'éducation nationale. La réforme de l'enseignement primaire a permis de recentrer les actions de l'école sur les apprentissages fondamentaux. Elle vise à ce que chaque élève en difficulté reçoive une réponse adaptée à sa situation. La nouvelle organisation de la semaine scolaire, avec l'institution de l'aide personnalisée, permet aux enseignants affectés dans les classes de consacrer une partie de leur temps de service au soutien individualisé des élèves rencontrant des difficultés. Les maîtres ont ainsi la possibilité de traiter eux-mêmes, en prolongement de la classe, un certain nombre de difficultés d'apprentissage qu'ils ne pouvaient auparavant prendre en charge efficacement. Soixante heures annuelles sont désormais consacrées par chaque maître à des actions directes auprès de ces élèves. Dans ce nouveau contexte, la contribution des enseignants spécialisés des RASED à la lutte contre la difficulté scolaire doit évoluer. Les lieux d'implantation de leurs postes doivent être reconsidérés et les modes d'action des maîtres spécialisés diversifiés. A la rentrée 2009, 1 500 enseignants spécialisés itinérants ont été affectés en tant que maîtres surnuméraires, dans une ou deux écoles. L'action des maîtres spécialisés structurés en RASED est réinvestie spécifiquement pour intervenir sur les plus graves difficultés d'apprentissage, comportementales et psychologiques des élèves et répondre aux situations que les professeurs des écoles ne pourraient pas gérer dans le cadre des dispositifs d'aide personnalisée. La prise en charge des élèves en difficulté est également assurée au travers de stages de remise à niveau en français et en mathématiques, qui sont proposés aux élèves de CM 1 et CM 2 pendant les vacances scolaires, par petits groupes, à raison de trois heures par jour sur une durée de cinq jours. Mis en place dès les vacances de Pâques de l'année scolaire 2007-2008, ces stages ont concerné 200 000 élèves à l'occasion des dernières vacances de printemps et d'été. De même, l'accompagnement éducatif dans les écoles élémentaires de l'éducation prioritaire, en complément des dispositifs déjà existants, est systématiquement proposé aux familles des élèves rencontrant des difficultés, en particulier celles relevant des réseaux « Ambition réussite ».

Données clés

Auteur : [M. Louis Cosyns](#)

Circonscription : Cher (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54924

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 14 juillet 2009, page 6968

Réponse publiée le : 27 octobre 2009, page 10230